

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA
DORDOGNE

MAIRIE de
LIMEUIL



Les Plus
Beaux Villages
de France®



**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DE LIMEUIL**

SEANCE DU 24 février 2014

Nombre de conseillers :	
En exercice : 9	L'an deux mil quatorze, le 24 février à 19h00,
Présents : 6	le Conseil Municipal de la commune de Limeuil, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy THOMASSET, le Maire.
Votants : 7	Date d'envoi de la convocation : 14 février 2014
Conseillers présents :	Mrs. THOMASSET, LESCURE, MAILLET, BOYER Mmes RIVIERE. MACKENZIE – PEERS
Conseillers absents :	Mmes LANDON. Mr HERVE
Ont donné procuration :	Virginie BORGES a donné procuration à Alain BOYER
Secrétaire :	Dinah MACKENZIE-PEERS

Points divers de l'ordre du jour

Il est proposé au conseil municipal de traiter les points suivant dans les divers :

- Surconsommation eau
- Fermeture compteur eau
- Tarif divers (eau + changement compteur + régie)

Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 31 janvier 2014

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2014.

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité des membres votants

1 – Vote du compte administratif 2013 service AP

Madame RIVIERE présente au conseil municipal le compte administratif 2013 du service AEP comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
68 417,89€	106 494,67€	102 365,16€	64 088,51€

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Approuve à l'unanimité des membres votants, ayant droit de vote, ce compte administratif.

2 - Vote du budget primitif 2014 service AEP

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif du service AEP pour 2014 comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
188 876,70€	188 876,70€	333 479,60€	333 479,60€

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Approuve à l'unanimité des membres votants ce budget.

3 - Affectation de résultat service AEP

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'affecter à la section d'investissement compte 1068 la somme de 38 076,78 € correspondant à l'excédent de fonctionnement de l'année 2013 .

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants
Après en avoir délibéré, approuve cette affectation de résultats

4 – Ouverture de crédit budget de la commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir régler des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2014 de la commune, il est nécessaire de réaliser des ouvertures de crédit en dépenses d'investissement d'un montant de 3 400,00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants
Après en avoir délibéré, approuve ces ouvertures de crédit d'un montant de 3 400,00€

5 - Convention avec l'Agence Technique Départementale

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention d'assistance technique pour l'assainissement collectif des eaux usées domestiques avec l'Agence Technique Départementale de Périgueux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants
Après en avoir délibéré, accepte cette convention

6 – Avenant convention canoës

Monsieur le Maire présente un avenant à la convention signée entre la commune et la société « Canoës Rivière Loisirs ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants
Après en avoir délibéré, approuvent cet avenant

7 – Demande de programmation de travaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SDE 24, propose de faire effectuer des travaux d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux de télécommunication au niveau du souffleur de verre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants
Après en avoir délibéré, accepte le principe de cette opération, décide de confier le projet au SDE24, mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès du dit syndicat

8 – Admission en non valeur

Monsieur le Maire présente une liste d'admissions en non valeur pour un montant total de 2133,01€ pour factures d'eau impayées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants

Après en avoir délibéré, donne son accord pour l'état de non-valeurs pour ces dettes irrécouvrables

Ainsi que pour leurs mandatement au compte 6541 .

9 – Surconsommation eau

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer concernant les demande de réductions des factures d'eau suite à une fuite après le compteur .

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide , en se rapportant au décret N° 2012-1078 du 24 septembre 2012 ,qu'il sera appliqué le calcul suivant :

Il sera facturé à l'abonné une consommation égale au double de la moyenne de la consommation des 3 dernières années, si la consommation est supérieure à ce volume

Cette réduction sera appliquée , à l' exclusion des fuites dues à des appareils ménagés et des équipements sanitaires ou de chauffage, à condition que l'abonné prouve que la fuite a été réparée .

10 – Demande fermeture compteur eau

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur VIRATELLE André demande la suppression de son compteur d'eau situé au lieu-dit « Les Fosses »

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votant accepte la suppression de ce compteur d'eau à compter du 1 mars 2014.

11 – Tarifs divers

Monsieur le Maire propose de ne pas changer les divers tarifs fixés en ce qui concerne l'eau, la pose et la suppression des compteurs d'eau ainsi que les divers tarifs fixés par les régies communales.

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votant approuve cette proposition

Le Maire, Guy THOMASSET